



FRENCH

Les étudiants qui ont l'intention de s'inscrire dans une université italienne doivent soumettre la demande de pré-inscription via le portail [UNIVERSITALY](#). Pour la demande en ligne il faudra indiquer les données personnelles, le programme d'études qui vous intéresse et télécharger sur la plateforme une copie scannée de votre passeport et des qualifications à l'appui de votre candidature.

Il faut alors attendre, sans autre formalité, la réponse de l'Université quant à la décision d'admission. À travers le portail UNIVERSITALY, l'Université confirmera l'acceptation de la pré-inscription, en indiquant la nécessité éventuelle de présenter la **Déclaration de Valeur** sur le type de diplôme qui garantit l'accès aux études universitaires en Italie.

Uniquement si la déclaration de valeur est expressément demandée par l'Université, les étudiants TOGOLAIS doivent se présenter au **Consulat général honoraire à Lomé**, le lundi et mercredi de 08h00 à 14h00 sans rendez-vous, pour déposer la documentation suivante. :

1. Le [formulaire](#) de demande de déclaration de valeur rempli
2. Copie du passeport
3. Lettre d'acceptation de l'Université
4. Certificat original du BAC avec une copie légalisée par le Ministère togolais des affaires étrangères et la traduction en italien
5. L'original du relevé des notes du BAC avec une copie, légalisée par le Ministère togolais des affaires étrangères et la traduction en italien
6. L'original du diplôme avec une copie légalisée par le ministère togolais des affaires étrangères et la traduction italienne
7. L'original du relevé des notes du diplôme avec une copie légalisée par le ministère togolais des affaires étrangères et la traduction en italien
8. Certificat de connaissance de la langue italienne au moins égal à B2

Une fois la déclaration de valeur obtenue, il sera possible de demander un visa d'études, auprès de [VFS Global \(Lomé\)](#), sans besoin de rendez-vous, **à partir du 03 Juin 2025**

Les documents suivants doivent être joints à la demande de visa :

- [Formulaire de demande de visa](#) rempli et signé par le demandeur
- Deux photos couleur récentes, format passeport, sur fond blanc
- Passeport original, valable au moins 18 mois
- Certificat de naissance (originale et copie)
- Fiche familial d'état civil
- Lettre d'acceptation de l'Université
- Déclaration du Valeur/Certificat CIMEA
- Attestation d'études antérieures (originaux)
- Certification prouvant la connaissance de la langue italienne (lorsque requis par l'Université)
- Lettre d'acceptation de l'Université
- Assurance internationale couvrant 30 jours à partir de la date du départ
- Réservation de vol
- Réservation d'hôtel ou déclaration d'hospitalité (la lettre d'invitation peut être téléchargée sur le site de demande de visa), accompagnée du document italien de l'hôte
- Compte bancaire personnel si l'étudiant est indépendant financièrement car il a un travail

- Lettre d'engagement des parents/sponsor (si conformes aux dispositions de loi) qui assument leur responsabilité à couvrir les dépenses en Italie
- Preuve du statut professionnel/contrat de travail du parent/sponsor, avec lettre de l'employeur et fiches de payes ou registration de l'entreprise et copie de la dernière déclaration des revenus
- Relevé bancaire du parent/sponsor sur les derniers 6 mois

Le bureau des visas se réserve le droit, si nécessaire pour compléter l'enquête, de demander des documents supplémentaires non inclus dans la liste.

Le Bureau des visas informe également que la présentation de tous les documents énumérés ci-dessus n'est pas une garantie de la délivrance du visa. La décision est toujours soumise à l'analyse au cas par cas des dossiers. Le préavis de rejet, conformément à l'article 10/bis de la Loi 241/90 (art.1, par.1, lettre a.2) a été abrogé.

Pour consulter le règlement cliquez [ici](#)